

ENTREPRISES PRESTATAIRES DE SANTÉ À DOMICILE : L'INFLATION ET LA BAISSSE DES TARIFS FONT PLONGER LES MARGES

PRÉAMBULE

Le cabinet Asterès a été mandaté par l'Upsadi pour étudier les évolutions du secteur dans le contexte économique actuel. Les équipes d'Asterès ont bénéficié d'une totale indépendance dans la conduite de ce travail. Les sources de l'ensemble des données utilisées sont disponibles dans la note. La présente note n'engage que le cabinet Asterès.

SYNTHÈSE

Les marges des entreprises prestataires de santé à domicile, qui connaissaient déjà des baisses depuis une dizaine d'années, devraient s'effondrer en 2022 et 2023 d'après les prévisions d'Asterès. Alors qu'elles se situaient entre 7 % et 9 %, les marges (résultat / chiffre d'affaires) tomberaient aux alentours de 0 % en 2022 et deviendraient fortement négatives en 2023. Le secteur est en effet pris en tenaille entre une forte croissance des coûts dans un contexte inflationniste général et une baisse de ses tarifs de vente unitaires. La progression globale du chiffre d'affaires du secteur, tirée par une hausse des volumes, n'est donc pas synonyme d'une santé financière accrue des entreprises de prestation à domicile du fait des évolutions attendues des coûts et des tarifs.

1. RÉSULTATS FINAUX : UNE CHUTE SOUDAINE DES MARGES DES ENTREPRISES PRESTATAIRES DE SANTÉ À DOMICILE

1.1 HISTORIQUE : DES MARGES EN BAISSSE DEPUIS UNE DIZAINE D'ANNÉES

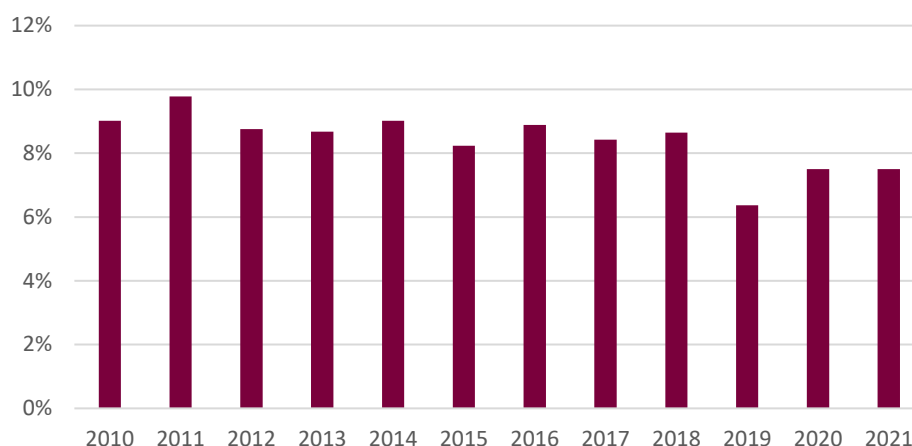
Les marges des prestataires de santé à domicile se sont contractées entre 2010 et 2021 d'après les estimations d'Asterès. La décennie écoulée a été caractérisée par une baisse des tarifs unitaires qui a conduit à une contraction des marges dans un contexte d'inflation modérée. Le dynamisme du secteur en termes de chiffre d'affaires n'est donc pas synonyme de rentabilité en hausse.

- **Entre 2010 et 2021, les marges (résultat / chiffre d'affaires) des entreprises prestataires de santé à domicile sont passées de 9,0 % à 7,5 %¹.** La décennie passée a été caractérisée par une hausse des coûts unitaires de production limitée à 0,7 % par an dans un contexte de faible inflation et par des gains de productivité estimés à 2,5 % par an par Asterès². Dans un contexte de baisse moyenne des tarifs unitaires de -1,9 % par an, il en a résulté une évidente érosion des marges.

¹ Base de données Diane. Dernière donnée disponible pour 2021, Asterès a fait l'hypothèse au vu de la relative stabilité de la marge à passée qu'elle est restée stable entre 2020 et 2021

² Asterès a posé comme hypothèse une qualité des prestations stables. Si l'on considère que la qualité aurait baissé du fait de la pression tarifaire pesant sur les prestataires de santé à domicile, les gains de productivité seraient moindres

Marges des entreprises de prestation de santé à domicile (résultat / chiffre d'affaires)



- **La croissance du chiffre d'affaires du secteur n'est pas synonyme de rentabilité accrue.** Au cours de la décennie écoulée, le chiffre d'affaires des entreprises prestataires de santé à domicile a augmenté d'environ 3,8 % par an³, porté par une hausse structurelle du marché en volume liée notamment au vieillissement démographique et au développement de la médecine ambulatoire⁴. L'estimation du nombre de patients du secteur est complexe du fait de la nature diverse des prestations (vente de matériel, location ou service à la personne). Asterès estime que, en moyenne au cours des dernières années, l'activité du secteur en volume et donc le nombre moyen de patients pris en charge a augmenté de plus de 5 % par an⁵, conséquence de l'accroissement des prescriptions médicales. Un volume d'activité en augmentation n'est cependant pas mécaniquement synonyme de rentabilité croissante, dans la mesure où les coûts augmentent régulièrement alors que les prix de vente unitaires diminuent.

1.2 PROJECTIONS : LES MARGES DES ENTREPRISES PRESTATAIRES DE SANTÉ À DOMICILE PROCHES DE 0 % EN 2022 ET NÉGATIVES EN 2023

Du fait d'une hausse des coûts et d'une diminution des tarifs anticipée par Asterès, les marges des prestataires de santé à domicile deviendraient quasiment nulles en 2022 et seraient négatives en 2023. En 2021, les marges⁶ des entreprises prestataires de santé à domicile étaient estimées par le cabinet Asterès à 7,5 %. Elles tomberaient à 0,8 % en 2022, puis à -5,0 % en 2023. Le secteur est pris en ciseaux entre des charges unitaires en forte croissance et des tarifs en baisse, menaçant la pérennité de certaines entreprises.

- **Les coûts unitaires des prestataires de santé à domicile augmentent fortement alors que leurs tarifs unitaires baissent.** Asterès estime que les coûts unitaires des prestataires de santé à domicile augmenteraient de 7,8 % en 2022 et de 3,8 % en 2023 du fait d'un contexte

³ Base de données Diane

⁴ Alice Bouleau et Nicolas Bouzou, « Prestataires de santé à domicile : les entreprises au service du virage ambulatoire », note Fondapol, janvier 2022

⁵ Estimation Asterès d'après « Dispositifs médicaux inscrits à la liste des produits et prestations - LPP'AM - de 2016 à 2021 » pour les métiers du respiratoire, du diabète, du maintien à domicile et de la perfusion. Liste des codes LPP les plus représentatifs des secteurs analysés dans la présente étude fournie par l'Upsadi à Asterès

⁶ Résultat / chiffre d'affaires

inflationniste général. Dans le même temps, les tarifs unitaires de ces mêmes entreprises, fixés administrativement, baisseraient de -1,9 % par an d'après les anticipations d'Asterès (poursuite attendue de la tendance passée), générant un effet ciseaux qui comprime fortement les marges.

- **Le secteur de la prestation de santé à domicile réalise des gains de productivité qui aident à soutenir les marges.** Dans ce secteur pourtant faiblement mécanisable, les gains de productivité des entreprises prestataires de santé à domicile, estimés par Asterès à 2,5 % par an au cours de la décennie passée, sont particulièrement soutenus. Une partie des gains de productivité estimés peut cependant masquer une baisse de la qualité des prestations du fait d'une pression financière croissante, cette possibilité n'a pas été chiffrée par Asterès faute de données disponibles sur le sujet.
- **La survie des entreprises du secteur peut être menacée par l'effondrement des marges.** Les évolutions des marges estimées par Asterès correspondent à une moyenne du secteur, certaines entreprises réaliseront des pertes plus élevées que celles correspondant à la marge négative moyenne du secteur prévue en 2022 et 2023. Des marges qui resteraient durablement négatives menaceraient la pérennité des entreprises, avec des impacts potentiellement destructeurs en termes d'emploi.

Synthèse de l'évolution des marges des entreprises prestataires de santé à domicile

	2022	2023
Variation des charges unitaires	+ 7,8 %	+ 3,8 %
Variation des tarifs unitaires	- 1,9 %	- 1,9 %
Marge (hors gains de productivité)	- 1,6 %	- 7,5 %
Gains de productivité	+ 2,5 %	+ 2,5 %
Marge totale	0,8 %	- 5,0 %

2.MÉTHODOLOGIE : UTILISER DES DONNÉES DES TRIBUNAUX DE COMMERCE ET UNE ENQUÊTE SPÉCIFIQUE AUPRÈS DES PRESTATAIRES DE SANTÉ À DOMICILE

Pour mener la présente analyse, Asterès a eu recours à des données provenant des tribunaux de commerce et a réalisé une enquête dédiée. Les données des tribunaux de commerce ont permis d'obtenir une vision historique précise du secteur. Une enquête auprès des entreprises prestataires de santé à domicile a notamment permis de connaître la décomposition de leurs coûts.

- **Afin d'obtenir une vision claire des tendances passées des entreprises de prestation de santé à domicile, Asterès a utilisé les données des tribunaux de commerce (base de données Diane).** Les calculs des marges (résultat / chiffre d'affaires) ont été réalisés à partir d'une base de 537 entreprises du secteur de la prestation de santé à domicile, sélectionnées

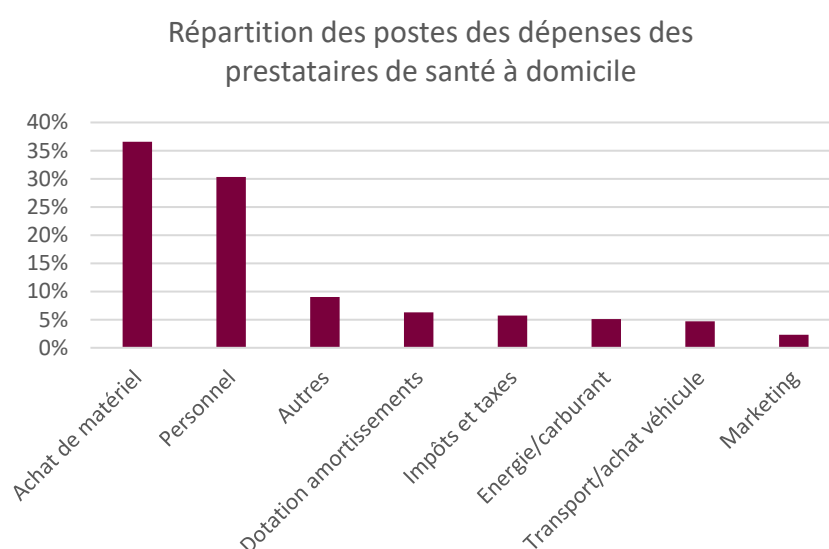
par codes NAF (4774 et 7729) puis par mot-clés pour ne retenir que les entreprises appartenant effectivement au secteur étudié. Pour le calcul des marges de chaque année, Asterès n'a retenu que les entreprises qui avaient renseigné les données de chiffre d'affaires et de résultat pour les années concernées (environ 300 entreprises pour chaque année).

- **Asterès a réalisé, avec l'aide de l'Upsadi, une enquête auprès des entreprises prestataires de santé à domicile.** L'enquête a été réalisée par internet en juillet 2022. 135 entreprises ont répondu au questionnaire, mais toutes n'ont pas répondu à l'ensemble des questions. La question portant sur la ventilation des coûts des entreprises de prestation de santé à domicile a été renseignée par 40 entreprises.

3. ESTIMATION DES VARIATION DE COÛTS UNITAIRES DES ENTREPRISES PRESTATAIRES DE SANTÉ À DOMICILE : + 7,8 % EN 2022 ET + 3,8 % EN 2023

3.1 RÉPARTITION DES COÛTS DES ENTREPRISES PRESTATAIRES DE SANTÉ À DOMICILE : LES FRAIS DE PERSONNEL ET L'ACHAT DE MATÉRIEL MAJORITAIRES

Les coûts des entreprises prestataires de santé à domicile sont à plus de la moitié composés de frais de personnel et d'achats de matériel. Asterès a réalisé une enquête auprès des entreprises prestataires de santé à domicile afin de connaître la ventilation de leurs coûts entre les principaux postes de dépenses en 2021⁷. Les achats de matériel représentent 36,6 % des coûts et les frais de personnel 30,3 %. Les autres coûts représentent une part individuelle inférieure à 10 % des coûts totaux : 9,0 % pour la catégorie « autres », 6,3 % pour les dotations aux amortissements et 5,7 % pour les impôts et taxes par exemple. Cette répartition des coûts, obtenue pour l'année 2021, a servi de base au calcul des coûts pour les années 2022 et 2023.



⁷ Enquête Asterès – Upsadi, juillet 2022

3.2 VARIATION DES COÛTS UNITAIRES DES PRESTATAIRES DE SANTÉ À DOMICILE : FLAMBÉE DES PRIX DES CARBURANTS ET DES ACHATS DE MATÉRIEL

Les coûts unitaires totaux des prestataires de santé à domicile croîtraient de + 7,8 % en 2022 et de + 3,8 % en 2023 d'après les prévisions d'Asterès. Les carburants sont le poste qui enregistrerait la plus forte hausse, principalement en 2022. En 2023, le prix des achats de matériel contribuerait fortement à la hausse moyenne des coûts. Aucun poste de coût des prestataires de santé à domicile ne serait en diminution en 2022 ou 2023. Le contexte économique actuel, extrêmement fluctuant, rend les prévisions d'inflation particulièrement difficiles, notamment pour 2023. Asterès a utilisé plusieurs sources et posé certaines hypothèses pour réaliser ces prévisions pour chacun des postes de dépense.

- **Le prix des achats de matériel augmenterait de 10,8 % en 2022 et de 5,4 % en 2023.** Pour 2022, Asterès s'est basé sur les indices de prix de production dans l'industrie (de façon à obtenir les prix des achats de matériel pour les entreprises et non pour les particuliers) pour la catégorie des biens de consommation⁸. Asterès a estimé que la dynamique de hausse des prix observée au premier semestre 2022 se prolongerait au second semestre. Pour 2023, Asterès a estimé que le prix des achats de matériel augmenterait deux fois moins vite qu'en 2022, en ligne avec le ralentissement général attendu de l'inflation et le léger repli du prix des matières industrielles importées observés à l'été 2022⁹.
- **Les salaires moyens dans les entreprises prestataires de santé à domicile augmenteraient de 3,9 % en 2022 et en 2023.** Asterès a croisé deux sources pour estimer la progression des salaires en 2022 : la progression totale des salaires attendue sur l'année¹⁰ et la progression des salaires jusqu'en mars 2022 pour le poste « Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement »¹¹. Asterès a ajusté la progression attendue des salaires totaux en fonction de l'écart entre mars 2021 et mars 2022 (dernière donnée disponible) de la variation des salaires totaux et de la variation des salaires de l'hébergement médico-social. Pour 2023, Asterès a utilisé la même méthode, en utilisant une autre source pour la projection de croissance des salaires totaux¹², l'Insee n'ayant à la connaissance d'Asterès pas publié de prévision concernant les salaires pour 2023. Une croissance similaire des salaires alors que l'inflation moyenne devrait refluer semble cohérente, car les salaires ont tendance à s'ajuster avec retard aux poussées inflationnistes.
- **Le prix moyen des biens et services composant le poste « autres coûts » progresserait de 5,5 % en 2022 et de 3,3 % en 2023.** Asterès a postulé que ce poste évoluerait conformément à l'inflation moyenne en 2022¹³ et en 2023¹⁴.
- **Le prix des dotations aux amortissements (c'est-à-dire les investissements) augmenterait de 3,8 % en 2022 et de 1,9 % en 2023.** Pour 2022, Asterès s'est basé sur les prévisions d'inflation de l'Insee pour le poste « Autres produits manufacturés »¹⁵. Pour 2023,

⁸ Insee, Indices de prix de production et d'importation dans l'industrie

⁹ Insee, Prix du pétrole et des matières premières importées - juillet 2022, 26 août 2022

¹⁰ Insee, note de conjoncture « Guerre et prix », 24 juin 2022

¹¹ Dares, Salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés depuis juin 2017

¹² Cabinet WTW, Les salaires en France devraient augmenter de 3,3% en 2023

¹³ Insee, note de conjoncture « Guerre et prix », 24 juin 2022

¹⁴ Focus Economics

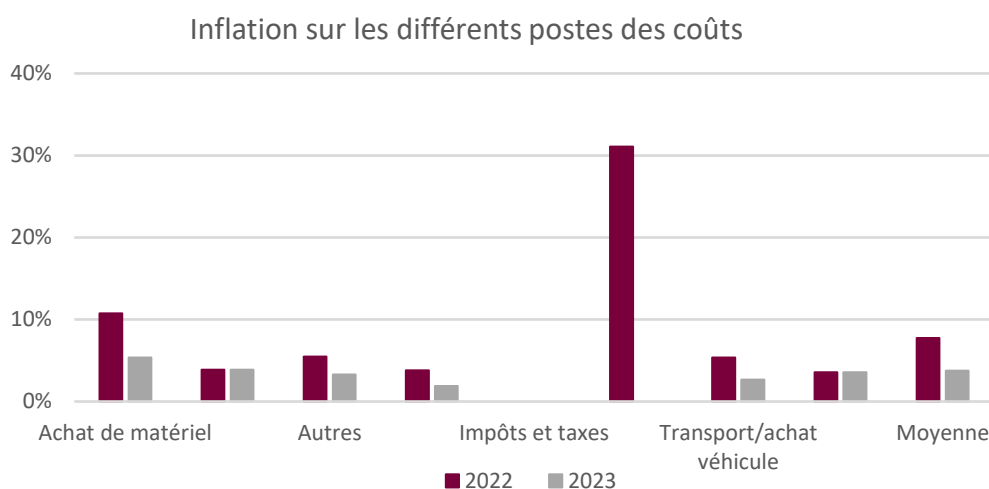
¹⁵ Insee, note de conjoncture « Guerre et prix », 24 juin 2022

Asterès a estimé que le prix des achats de matériel augmenterait deux fois moins vite qu'en 2022, en ligne avec le ralentissement général attendu de l'inflation.

- **Le montant moyen d'impôts et taxes resterait stable en 2022 et 2023 à volume d'activité constant.** La prévision du poids de la fiscalité (pour un niveau d'activité identique) est complexe, car plusieurs effets de sens contraire sont à l'œuvre. D'une part, la baisse du taux d'impôt sur les sociétés tend à diminuer la charge fiscale. D'un autre côté, certains impôts (comme la CVAE) augmentent avec l'inflation. Asterès a ainsi posé comme hypothèse une stagnation moyenne du poids total de la fiscalité en 2022 et 2023.
- **Le prix de l'énergie et du carburant bondirait de 31,1 % en 2022 et serait stable en 2023.** Pour ce poste de coûts, Asterès s'est focalisé exclusivement sur les carburants, qui représentent la majorité des coûts pour les entreprises de prestation de santé à domicile, activité qui implique de se rendre auprès de chaque patient. Asterès a postulé une stabilité du prix du pétrole aux alentours de 100 dollars fin 2022 et en 2023, en ligne avec les niveaux observés depuis le début de l'été 2022. Le ralentissement économique chinois (notamment lié aux confinements à répétition) devrait éviter une nouvelle flambée des cours. Pour 2022, l'inflation annuelle a été calculée à partir de la variation du prix au cours du premier semestre du poste « carburants et lubrifiants pour véhicules de tourisme »¹⁶.
- **Le prix du poste transport/achat de véhicule progresserait de 5,4 % en 2022 et de 2,7 % en 2023.** Asterès a basé sa prévision d'inflation sur les données du premier semestre 2022 pour le poste « achat de véhicules »¹⁷, en considérant que le rythme d'inflation serait identique au second semestre. En 2023, Asterès a fait l'hypothèse que le prix des achats de matériel augmenterait deux fois moins vite qu'en 2022, dans le sillage d'un ralentissement général de l'inflation.
- **Le prix unitaire des services de marketing augmenterait de 3,6 % en 2022 et en 2023.** Le marketing étant une activité intensive en main-d'œuvre, Asterès a postulé une hausse des prix identique à la hausse moyenne des salaires du secteur. La méthode d'estimation utilisée a été identique aux projections de salaire moyen dans les entreprises de prestation de santé à domicile. Les données Dares pour le secteur des activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques ont été utilisées comme approximation du secteur du marketing.

¹⁶ Insee, Indices des prix à la consommation, Résultats par regroupement de produits et produits détaillés (COICOP)

¹⁷ Insee, Indices des prix à la consommation, Résultats par regroupement de produits et produits détaillés (COICOP)



4. ESTIMATION DES TARIFS DES ENTREPRISES PRESTATAIRES DE SANTÉ À DOMICILE : UNE BAISSÉ STRUCTURELLE

Les prix de vente unitaires des entreprises prestataires de santé à domicile, fixés par les pouvoirs publics, sont structurellement en baisse d'environ -1,9 % par an, soit environ -20% sur dix ans. D'après les données de la Liste des Produits et Prestations Remboursables (LPPR), les tarifs unitaires moyens dans le secteur de la prestation de santé à domicile ont baissé entre 2010 et 2021, une tendance corroborée par un rapport du CEPS et qui correspond aux baisses totales observées par les professionnels du secteur depuis dix ans. Suivant cette tendance passée, Asterès a postulé une poursuite des baisses de tarifs unitaires moyens en 2022 et 2023.

- **Les tarifs unitaires moyens ont baissé de -1,9 % par an au cours de la décennie écoulée.** Sur la base de 200 codes LPPP (listes produits et prestations) correspondant le mieux à l'activité du secteur et recouvrant les quatre principaux métiers des prestataires de santé à domicile (respiratoire, perfusion, diabète, maintien à domicile)¹⁸ et à partir des données de l'Assurance Maladie¹⁹, Asterès a pu calculer la baisse tarifaire moyenne²⁰. La part de chacun des métiers dans l'activité totale des prestataires de santé à domicile a été pondérée à partir des résultats de l'enquête réalisée auprès des entreprises du secteur²¹.
- **Les baisses tarifaires annuelles estimées à -1,9 % sont confortées par d'autres sources.** Premièrement, Asterès a réalisé une estimation concordante à partir d'un rapport du CEPS indiquant les évolutions des montants remboursés et des volumes d'activité²². À partir de cette source (moins précise car centrée sur une seule année et peu détaillée par métiers), Asterès estime la baisse tarifaire moyenne à -1,6 % entre 2019 et 2020, soit une évolution cohérente avec le calcul de la baisse réalisé à partir des données de l'Assurance Maladie. Deuxièmement, d'après les professionnels du secteur de la prestation à domicile, les baisses

¹⁸ Liste des 200 codes de la LPP représentant le mieux le secteur communiquée par l'Upsadi à Asterès

¹⁹ Dispositifs médicaux inscrits à la liste des produits et prestations - LPP'AM - de 2016 à 2021 et LPPM 2006-2017

²⁰ Montant remboursable / quantité remboursée

²¹ Enquête Asterès – Upsadi, juillet 2022

²² CEPS, Rapport d'activité 2020, p.118 et 119

tarifaires totales ont été de 700 millions d'euros au cours des dix dernières années²³, soit une contraction de -17,5 % en considérant un chiffre d'affaires du secteur de 4 milliards d'euros²⁴. Cette baisse totale correspond globalement à l'estimation d'Asterès d'une baisse de tarifs unitaires de -1,9 % par an, soit environ -20 % sur 10 ans.

- **La baisse structurelle des tarifs unitaires se prolongerait en 2022 et 2023 d'après Asterès.** Au vu de la tendance baissière structurelle des tarifs décidée par les Lois de financement de la sécurité sociale, Asterès a posé comme hypothèse que les tarifs unitaires continueraient à se contracter de -1,9 % en 2022 et 2023.

5. ESTIMATION DES GAINS DE PRODUCTIVITÉ DES ENTREPRISES PRESTATAIRES DE SANTÉ À DOMICILE : + 2,5 % PAR AN

D'après les estimations d'Asterès, les gains de productivité auraient été élevés chez les prestataires de santé à domicile. En moyenne, les entreprises de prestation de santé à domicile auraient réalisé des gains de productivité d'environ 2,5 % par an. Les gains de productivité moyens de l'économie française sont quant à eux légèrement supérieurs à 1 % par an. Le calcul des gains de productivité peut être entaché, dans l'estimation réalisée par Asterès comme dans les projections réalisées, d'une baisse de la qualité.

- **Les entreprises de prestation de santé à domicile réaliseraient de forts gains de productivité d'après Asterès.** De façon à estimer les gains de productivité du secteur de la prestation de santé à domicile, Asterès a estimé les évolutions de coûts moyennes du secteur au cours de la décennie écoulée (en utilisant les mêmes sources que celles utilisées pour estimer la variation des coûts en 2022 et 2023²⁵), données qui ont été croisées avec l'évolution des marges²⁶ et des tarifs. En moyenne, au cours de la décennie passée, les coûts unitaires ont augmenté de 0,7 % par an, les tarifs unitaires ont baissé de -1,9 % par an alors que, dans le même temps, la contraction des marges (résultat/chiffre d'affaires) a été limitée à -0,2 % par an. On en déduit que le secteur aurait réalisé des gains de productivité de 2,5 % par an²⁷.
- **Les prestataires de santé à domicile auraient réalisé des gains de productivité supérieurs à la moyenne de l'économie.** Le secteur des services ne permet généralement pas de réaliser des gains de productivité élevés car ces activités sont faiblement mécanisables, à la différence de l'industrie notamment. Ainsi, entre 2010 et 2016, les gains de productivité annuels moyens étaient de 0,7 % dans les services et de 2,4 % dans l'industrie²⁸. Les gains de productivité tendanciels de l'ensemble de l'économie française sont en ralentissement constant depuis plusieurs décennies. Ils se rapprochaient de 1 % par an

²³ Fédération Psad, Snadom, Upsadi, « La santé à domicile en danger », conférence de presse, lundi 27 septembre 2021

²⁴ Sénat, Question écrite n° 21784 de Mme Vivette Lopez (Gard - Les Républicains)

²⁵ En ce qui concerne la variation des salaires, Asterès a utilisé une source différente (Insee, Indice du coût du travail dans l'industrie, la construction et le tertiaire) qui présente l'avantage de disposer d'un historique plus long

²⁶ Base de données Diane, entreprises sélectionnées par codes NAF (4774 et 7729) puis par mot-clés

²⁷ $0,7 + 1,9 - 0,2 = 2,5$ (avec arrondis à un chiffre après la virgule)

²⁸ Insee, « Ralentissement de la productivité du travail et prévision de l'emploi en France », juin 2018

avant la crise sanitaire²⁹ (période marquée par des perturbations qui ont rendu plus aléatoire le calcul des gains de productivité). L'ampleur des gains de productivité des prestataires de santé à domicile serait donc particulièrement notable, ces entreprises ayant vraisemblablement réalisé des améliorations organisationnelles d'importance.

- **L'estimation des gains de productivité peut être faussée par une évolution de la qualité des prestations.** Asterès postule une qualité de prestation constante. Il est cependant possible que la pression tarifaire que subissent les prestataires de santé à domicile ait conduit à une baisse de la qualité des prestations, une évolution qu'Asterès n'est pas en mesure d'observer ou de chiffrer. Dans ce cas, les gains de productivité seraient inférieurs à ceux estimés par Asterès.
- **Les gains de productivité future sont incertains.** Ne disposant d'aucune donnée précise sur les gains de productivité futurs, Asterès n'a eu d'autre choix que de postuler une poursuite des gains de productivité au même niveau que les années passées, sachant qu'il est possible que les prestataires de santé à domicile, qui ont déjà fortement gagné en productivité, aient atteint un « plafond » des gains de productivité réalisables. Dans ce cas, il en résulterait dans les années à venir une baisse de la qualité des prestations ou une baisse des marges plus importante que celle estimée dans la présente note.

Calculer les gains de productivité, un exercice délicat

Le calcul des gains de productivité est complexe puisque, à la différence du calcul d'un volume de production par exemple, la productivité est un concept difficile à appréhender. Elle peut concerner la productivité du travail, du capital, ou de l'ensemble des facteurs de production. De plus, un gain de productivité doit être estimé à qualité constante. Généralement, un gain de productivité se calcule par soustraction entre une variation de la quantité de facteurs de production utilisés et la variation de la production observée (ce que les économistes appellent le « résidu de Solow »). C'est cette approche qui a été utilisée par Asterès dans la présente note.

Une autre manière d'appréhender les gains de productivité est de se concentrer sur la seule productivité du travail, une approche qui peut être pertinente dans le secteur de la prestation de santé à domicile, où le travail est le principal facteur de production. Asterès a tenté de calculer la variation de la valeur ajoutée par salarié au cours des dix dernières années pour les entreprises prestataires de santé à domicile à partir des données des tribunaux de commerce. Cependant, au vu de l'incomplétude de certaines données concernant le nombre de salariés par entreprise, cette approche a dû être abandonnée et remplacée par l'estimation basée sur la variation passée des coûts, des marges et des tarifs.

²⁹ Insee, « Évaluer la productivité globale des facteurs en France : l'apport d'une mesure de la qualité du capital et du travail », juin 2013 et Insee, « Ralentissement de la productivité du travail et prévision de l'emploi en France », juin 2018